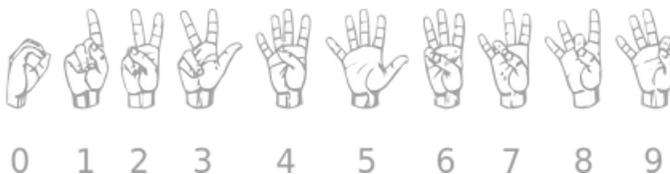
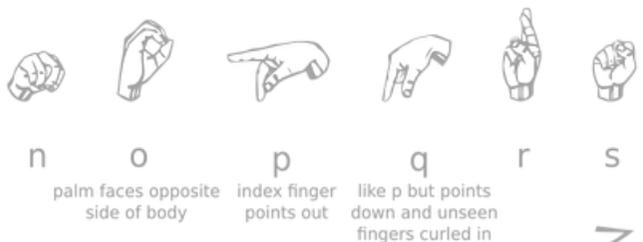
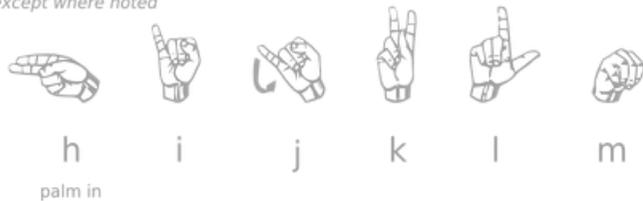


palm is always forward except where noted



### INSTITUT MUNICIPAL

9, rue du Musée  
(Place Saint-Éloi)  
49100 Angers

TEL: 02 41 05 38 80

\* [institut.municipal@ville.angers.fr](mailto:institut.municipal@ville.angers.fr)  
[www.angers.fr/institutmunicipal](http://www.angers.fr/institutmunicipal)

Horaires d'ouverture de l'accueil  
(période de septembre à mai)  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 20 h  
le samedi de 9 h à 12 h

et l'été, ouverture de l'accueil (juin / juillet)  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 19 h 30  
(fermé le samedi) (fermé en août)

@institutangers



Photos: Pixabay

Conception et impression : imprimerie Angers Loire Métropole - Ville d'Angers



LANGUES  
des signes



## Cours semi-collectifs payants

Sur inscription à l'accueil

### 1 niveau proposé

A1: découverte, sensibilisation aux structures de base de la Langue des Signes Française - Echanger de façon simple et directe en LSF.

2020/2021



## Élémentaire (A1) :

🕒 30 h

> Cours les mercredis de 18h à 20h pour débutants à l'Institut Municipal

> Enseignant spécialisé

> Aucun niveau prérequis, ce cours est une Découverte de la Langue des signes en partenariat avec la Mutualité Française.

> 2020

23 septembre

30 septembre

07 octobre

14 octobre

04 novembre

18 novembre

25 novembre

02 décembre

09 décembre

16 décembre

> 2021

06 janvier

13 janvier

20 janvier

27 janvier

03 février

## Formalités

> Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à fin juin , au delà, à partir de fin août .

À défaut de présentation de l'ensemble des documents cités en dernière page, aucune inscription ne pourra être validée et l'accès aux cours ne sera pas possible.



**Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le formulaire détachable en dernière page**

> Ces cours de langue des signes n'ouvrent qu'avec un **minimum de 10 inscrits et pour 12 places maximum.**

> Les cours du jour sont affichés dans le hall d'accueil. (cours, horaires, n° de salle, étage).

> En cas d'absence et surtout d'arrêt des cours, prévenir l'accueil qui informera le professeur concerné.

> Un certificat d'assiduité peut être délivré à l'accueil, après avis du professeur, et uniquement en fin de module.

> Le montant des cours est dû même en cas d'arrêt en cours d'année (sauf cas exceptionnels : motifs graves de santé ou d'ordre familial, mutation professionnelle, reprise d'activité professionnelle incompatible avec le suivi des cours - cf règlement intérieur).

### CENTRE DE FORMATION

**Mutualité Française Anjou Mayenne**

4 rue l'Abbé Frémond - 49100 ANGERS

Tél : 02 41 36 85 45

**URL du site web du centre de formation de la MFAM :**

<http://www.mfam.fr/Telechargez-le-catalogue-de-formation->



## PRÉ-INSCRIPTION cours municipaux

POUR L'INSCRIPTION, LES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR SONT LES SUIVANTES :

> 1 photo

> 1 pièce d'identité en cours de validité uniquement pour les personnes de nationalité étrangère

Le paiement des droits d'accès avec les justificatifs nécessaires pour accéder aux tarifs préférentiels, à savoir :

> Pour bénéficier du tarif Angevin : 1 justificatif récent de domicile

> Pour le tarif jeune ou solidaire : 1 carte Partenaires ou une carte étudiant en cours de validité ou une attestation de statut apprenti

Madame  Monsieur

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal et ville : .....

Tél. : ..... Né(e) le ...../...../.....

Email (en majuscules) : .....

Angers (sur justificatif de domicile)

Étudiant(e) / carte Partenaires (sur présentation de la carte)

JE SOUHAITE M'INSCRIRE SUR :

Langues / Ateliers : .....

Niveau : .....

Groupe (si indiqué) : .....

Période :  Annuelle

Date : ...../...../..... Signature

### Nos tarifs payables en 1 fois

Forfait	Tarif normal	Tarif réduit Angers	Tarif réduit carte partenaire/étudiant
30 h	168,00 €	139,50 €	72,60 €